



L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINT-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire.

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, **Maire**, Mme Véronique HEUILLARD, M. Jean-Michel PALENGAT, Mme Martine HENRIOT-JEHEL, Mme Cathy PLAQUEVENT, **adjoints**

Mme Danielle ROUSSARD, M. Christian COSTE, Mme Nicole BARBERY, Mme Janine PINKOWICZ, M. Joël COFFINET, Mme Isabelle EULLAFFROY, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, Mme Sylvie FERRIOT, Mme Marie-Cécile JACQUES, **conseillers municipaux.**

Absent(e) et représenté(e) : M. Laurent SINDRES-DUBOIS représenté par Mme Véronique HEUILLARD, M. Denis DEFER représenté par M. Joël COFFINET, M. Cyril CLAUSIER-GOVIDIN représenté par Mme Isabelle EULLAFFROY, M. Gérald MANCE représenté par Mme Marie-Cécile JACQUES, Mme Assma NAJEM représentée par M. Pascal LANDREAT.

Absent : M. Julien CHENUT et M. Jacky NGUYEN

Secrétaire de Séance : Mme Isabelle EULLAFFROY

Le procès-verbal du conseil municipal du 2 juillet 2024 a été approuvé à l'unanimité.

CONSTITUTION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES - MODIFICATION

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Les élus ont le droit de vouloir changer de commissions durant leur mandat. Aussi, suite à la demande de M. Chenut, il intégrera désormais les commissions politique de la ville, enseignement/sport/citoyenneté et Europe ainsi que finances/économie.

2-CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : L'agent concerné est déjà en poste dans la collectivité. Suite à la réussite à son concours, il demande à être nommé sur ce cadre d'emploi.

3-CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : La création de ce poste fait suite à la fin d'un contrat adulte relais pour l'agent concerné. Ne pouvant plus prétendre à ce dispositif, l'agent va changer de statut et occuper un poste de contractuel dans nos effectifs. Il poursuivra les missions qu'il occupe déjà.

4-RECRUTEMENT D'UN MEDiateur DANS LE CADRE DU DISPOSITIF "ADULTE RELAIS" –AUTORISATION DE CONVENTIONNEMENT AVEC L'ETAT

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Le contrat adulte relais arrivant à échéance, il ne faut pas perdre les bénéficiaires de ce dispositif déjà en place. Je rappelle que l'Etat finance à hauteur de 80 % ce poste et que les postes sont très limités. Aussi, nous prenons cette délibération aujourd'hui pour un recrutement, par contre, en 2025.

5-EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DES 2025 POUR LES COMPTES 2024

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion que nous votons une fois dans l'année. Aussi, au lieu d'avoir deux délibérations à prendre, nous n'en prendrons qu'une, qui devra toujours être votée avant le 30 juin de l'année N+1. Normalement, cela doit simplifier le processus. Nous sommes en période expérimentale. Nous avons fait également la même chose pour la M57 avant sa mise en place obligatoire.

6-ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Adopté à l'unanimité

7-CORRECTION D’AFFECTATION DU RESULTAT 2023 DU BUDGET ANNEXE ECO QUARTIER DU MOULINET

Adopté à l’unanimité

Pascal LANDREAT : A la demande du comptable, nous devons procéder à une correction qui n’a pas d’incidence budgétaire. Il s’agit de l’inscription de gestion de stocks.

8-DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE ECO QUARTIER DU MOULINET

Adopté à l’unanimité

Pascal LANDREAT : C’est la suite logique de la précédente délibération.

9-DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Adopté à l’unanimité

Pascal LANDREAT : Cela concerne le CCAS et un remboursement de trop perçu par l’Etat.

10-REQUALIFICATION DU QUARTIER DEBUSSY – RENATURATION ET DESIMPERMEABILISATION D’ESPACES PUBLICS DES RUES RAVEL ET CHOPIN - PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Adopté à l’unanimité

Jean-Michel PALENGAT : il restera normalement à charge de la ville 20 %, sachant que Mon Logis est propriétaire d’une partie de la voirie sur laquelle les travaux vont avoir lieu.

Pascal LANDREAT : Au préalable des travaux, il va y avoir la reprise des réseaux d’eau qui appartiennent à Mon Logis. C’est la ville qui portera l’ensemble des travaux, y compris ceux concernant Mon Logis. C’est plus simple en terme administratif de n’avoir qu’un seul porteur, notamment pour ce qui concerne les demandes de subventions. Ensuite, à travers la signature d’une convention entre la ville et Mon Logis, le bailleur remboursera les sommes à sa charge. Concernant les financements, nous devrions être soutenus à hauteur de 50 % par l’AESN, le reste des subventions sera demandée à l’Etat et TCM. Il nous restera toujours la possibilité d’ajuster le financement suivant le retour des potentiels financeurs. Par exemple, nous n’avons pas encore sollicité la Région Grand Est.

Le marché a été lancé et les travaux débuteront début 2025 par les réseaux d’eau. La voirie devrait être faite entre mai et décembre 2026.

Je tiens à vous dire que dorénavant, il faudra intégrer dans nos aménagements, la problématique du traitement de l’eau, nous n’avons plus le choix avec les nombreux épisodes pluvieux que nous subissons maintenant.

11-ACQUISITION D’UNE PARTIE DE LA PARCELLE AN 45

Adopté à l’unanimité

Pascal LANDREAT : Nous nous portons enfin acquéreur de ce bien appartenant à l’AFPA, situé dans le quartier Debussy. Je vous précise que nous avons acheté un ensemble de près de 5 000 m², dont une partie sera revendue à une entreprise qui va créer de nouvelles activités. En effet, l’AFPA ne peut pas vendre directement à un privé, et nous avons convenu avec elle, que cette solution était la meilleure.

Maintenant, il va falloir réfléchir, ensemble, sur le devenir de ce site. Nous savons que nous avons un besoin en locaux pour le sport, les associations, les services... Tout est à réfléchir même si nous avons quelques pistes. C’est un beau défi que nous travaillerons ensemble avec les habitants et le conseil citoyen.

12-EXTENSION DE L’ECLAIRAGE PUBLIC – PASSAGE ENTRE LA RUE ROBERT KELLER ET LE QUARTIER DEBUSSY

Adopté à l’unanimité

Pascal LANDREAT : Ce passage, qui se situe entre le parking des acacias et la rue Keller, va permettre de désenclaver le quartier, pour les piétons et les vélos. Le transformateur est dépollué, il faut maintenant le démolir et faire installer les candélabres.

13-ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR D’UTILISATION DU COSEC ET DU GYMNASSE DES ECOLES

Adopté à l’unanimité

Pascal LANDREAT : après les travaux effectués, notamment dans le COSEC, il s’agit de rappeler les règles de bon usage des lieux. Isabelle a rencontré les utilisateurs pour les sensibiliser.

Cathy PLAQUEVENT : Nous avons rencontré le principal du collège Euréka ainsi que les professeurs

Pascal LANDREAT : avec près de 550 000 € TTC de travaux, le lieu est comme neuf et on se doit de l’utiliser correctement. Nous avons quelques projets d’accueil d’évènements exceptionnels également. Nous allons organiser une visite un samedi matin avec l’ensemble des élus, avant son inauguration officielle en novembre prochain.

14-SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024 - VERSEMENT D'ACOMPTE

Adopté à l'unanimité

Informations :

Pascal LANDREAT : Concernant les marchés publics, nous venons de signer un nouveau marché de 8 ans concernant le chauffage des bâtiments avec la société DALKIA.

De même, nous avons signé un avenant avec la société AGNET de quelques mois concernant l'entretien des bâtiments. Cela va nous permettre de préparer le futur marché dans les règles.

Enfin, je tiens à vous dire que le marché de maîtrise d'œuvre concernant la rénovation des écoles est lancé. Vous savez que nous avons décidé de commencer par la rénovation du bâtiment de la maternelle Jaurès. C'est le bâtiment témoin qui nous servira de modèle après pour les autres rénovations. Ce qui est bien, c'est que nous n'aurons pas besoin de prévoir des préfabriqués pour les enfants, car nous pouvons les accueillir dans des classes actuellement disponibles.

Il faudra bien veiller à la problématique de l'isolation en changeant les ouvrants, en utilisant des matériaux isolants, en travaillant sur l'enveloppe extérieure, en installant une VMC double flux.... Il faut rendre le bâtiment confortable, surtout l'été, car c'est à cette période que les utilisateurs sont le moins à l'aise.

La séance est levée à 20h35



Le Maire
Pascal LANDREAT